Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260320-202621-DE

PROCES-VERBAL ET DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 18h30 les membres du Conseil Municipal de la commune de TRELIVAN proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis salle du conseil en Mairie sur convocation en date du 16 mars 2026 qui a été adressée par Madame le Maire Suzanne LEBRETON conformément à l'article L.2121-11 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	LUCAS Dominique	BUREAU Anaëlle
COMMUNIER Aurélien	BOURDÉ Dominique	GASTÉ Florent
CAYET Laurette	GUEHENNEUC Rodolphe	GATELLIER Florence
LASSERRE Valentin	HERVÉ Lucie	LECHEVESTRIER Jean
LE GAL DAYOT Julie	REHEL Christine	PORS Gwénolé
RUELLAN Marie	THOMAS Sylvie	RADOUX Alain
LEMAITRE Fabrice	SAULNIER Laurence	

Absents Excusés :
Monsieur LE FLAHEC Laurent pouvoir à Monsieur LEMAITRE Fabrice
Madame LEGALLAIS Marie-Pierre pouvoir à Madame LEBRETON Suzanne
Monsieur YVART Didier pouvoir à Madame LE GAL DAYOT Julie

Président de séance : Election du Maire et des adjoints Madame BOURDÉ Dominique

Président de séance : Madame LEBRETON Suzanne

Secrétaire de séance : Monsieur LASSERRE Valentin

Membres en exercice : 23

Membres présents : 20

Membres votants :23

Question 10-2026-21 DESIGNATION DES MEMBRES AUX COMMISSIONS :

Le conseil municipal désigne les membres ci-dessous :

PERSONNEL : Bureau municipal

TRAVAUX :

Dominique LUCAS, Anaëlle BUREAU, Aurélien COMMUNIER, Laurette CAYET, Rodolphe GUEHENNEUC, Jean LECHEVESTRIER, Laurent LE FLAHEC, Gwénolé PORS, Marie RUELLAN, Alain RADOUX, Didier YVART

CULTURE-ANIMATION COMMUNALE :

Florence GATELLIER, Aurélien COMMUNIER, Lucie HERVÉ, Jean LECHEVESTRIER, Julie LE GAL DAYOT, Fabrice LEMAITRE, Marie RUELLAN, Sylvie THOMAS, Dominique BOURDÉ

AFFAIRES SCOLAIRES :

Fabrice LEMAITRE, Dominique LUCAS, Aurélien COMMUNIER, Laurette CAYET, Rodolphe GUEHENNEUC, Lucie HERVÉ, Laurent LE FLAHEC, Laurence SAULNIER

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260320-202621-DE

JEUNESSE ALSH :

Fabrice LEMAITRE, Anaëlle BUREAU, Aurélien COMMUNIER, Florent GASTÉ , Lucie HERVÉ, Sylvie THOMAS

TRANSITION CITOYENNETE :

Laurette CAYET, Dominique LUCAS, Anaëlle BUREAU, Aurélien COMMUNIER, Rodolphe GUEHENNEUC, Valentin LASSERRE, Lucie Hervé, Julie LE GAL DAYOT, Fabrice LEMAITRE, Didier YVART

FINANCES :

Alain RADOUX, Dominique LUCAS, Anaëlle BUREAU, Florent GASTÉ, Laurette CAYET, Marie-Pierre LEGALLAIS , Fabrice LEMAITRE, Marie RUELLAN, Didier YVART

SPORT :

Fabrice LEMAITRE, Dominique LUCAS, Florence GATELLIER, Rodolphe GUEHENNEUC, Chritine RÉHEL, Alain RADOUX, Dominique BOURDÉ, Gwénolé PORS, Aurélien COMMUNIER

COMMUNICATION :

Didier YVART, Florence GATELLIER, Florent GASTÉ, Lucie HERVÉ, Marie-Pierre LEGALLAIS, Gwénolé PORS, Alain RADOUX, Sylvie THOMAS

URBANISME :

Gwénolé PORS, Laurette CAYET, Jean LECHEVESTRIER, Laurent LE FLAHEC, Christine RÉHEL, Marie RUELLAN

SOCIAL (CCAS) :

Anaëlle BUREAU, Valentin LASSERRE, Laurent LE FLAHEC, Marie-Pierre LEGALLAIS, Alain RADOUX, Laurence SAULNIER, Sylvie THOMAS

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents

Acte rendu exécutoire par sa transmission et sa publication à la Préfecture de Saint Brieuc.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Suzanne LEBRETON

Secrétaire de séance, Valentin LASSERRE

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr